



Augmentation taxes aériennes et prix séjour (variation tx de chang

Par **linette**, le **06/07/2010** à **11:33**

Bonjour,

J'ai reçu une lettre avec accusé de réception moins de 30 jours avant le départ de mon séjour m'annonçant une augmentation due à l'augmentation des taxes aériennes et du taux de change.

Le courrier a été envoyé 31 jours avant le départ.

Est-ce la date de réception ou la date d'envoi qui compte?

Merci